

Jonction Glovelier : une sortie d'autoroute à risques ?

Gabriel Voirol (PLR)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. La police et les services de l'Etat ont-ils des données relatives aux accidents qui se sont produits à cet endroit ?

Des données relatives aux accidents existent pour la jonction de Glovelier. Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2022, 7 accidents ont eu lieu : - 1 avec blessé grave ; - 4 avec blessés légers ; - 2 avec dégâts matériels.

2. En fonction de la fréquence, mais aussi des risques, une réflexion en vue d'améliorer la sécurité a-t-elle déjà été menée à cet endroit avec tous les acteurs concernés ?

A la vue des statistiques des accidents de ces 6 dernières années, cette intersection n'est pas jugée préoccupante par la Police cantonale jurassienne. Néanmoins, après réflexion du groupe permanent d'intervention A16 (GPIA16), une demande a été formulée à l'OFROU afin d'améliorer la sécurité de cette intersection.

3. Si oui, peut-on en savoir un peu plus sur les pistes potentielles d'améliorations ?

Dans les prochaines semaines, le Service des infrastructures, par sa section de l'Unité territoriale IX, installera un panneau "Interdiction de faire demi-tour" à la hauteur de la signalisation des "Cédez le passage".

Cette mesure fait suite à de nombreux cas d'usagers de la N16 qui empruntent la bretelle de sortie et s'engagent directement ensuite dans la bretelle d'entrée aux heures de pointe dans le but de gagner quelques mètres. Cela permettra de renforcer indéniablement la sécurité de l'intersection.

La mise en place de cette signalétique sera également réalisée à la jonction de Courgenay où le même problème a pu être constaté.

Delémont, le 6 juin 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître